

Ccass,21/06/2001,526/2000

Identification			
Ref 20126	Jurisdiction Cour de cassation	Pays/Ville Maroc / Rabat	N° de décision 410
Date de décision 20010621	N° de dossier 526/2000	Type de décision Arrêt	Chambre Administrative
Abstract			
Thème Contentieux Fiscal, Fiscal		Mots clés Perte, Impôt, Défaut de motifs, Déclaration, Cassation, Base de calcul	
Base légale		Source Ouvrage : Arrêts de la Chambre Administrative - 50 ans Auteur : Cour Suprême - Centre de publication et de Documentation Judiciaire Année : 2007 Page : 273	

Résumé en français

L'absence de production de la copie de la déclaration que l'Administration prétend avoir reçue du demandeur ne permet pas de vérifier si cette dernière était en droit de considérer que le montant déclaré se rapporte bien à l'année concernée ou à celle d'avant. Le Tribunal administratif, en se basant sur ces seules allégations sans vérifier le document ayant servi de base au calcul de l'impôt litigieux, prive sa décision de base légale et encourt la cassation.

Texte intégral
